

Département du Calvados

Commune de VILLERS BOCAGE

**Zone d'Aménagement concerté
de FONTAINE FLEURIE et ECANET**

DOSSIER DE REALISATION

ANNEXES



Maitrise d'ouvrage :

SNC Foncier Conseil (groupe NEXITY)

2 rue Albert Schweitzer

CS90303

14280 SAINT CONTEST



Procédure

Atelier Lignes

Chez Unilasalle

3 rue du Tronquet

76130 Mont Saint Aignan



Ville de VILLERS BOCAGE

Place du Maréchal Leclerc

14310 VILLERS BOCAGE



Zone d'Aménagement Concerté multi-sites
créée par délibération du : 19 avril 2021

Dossier de REALISATION vu pour être annexé à
la délibération du : 20/12/2021

ANNEXES

- **Courrier du Président du Syndicat Mixte de Production d'eau Potable du 02 septembre 2021**
- **Compte rendu de la réunion du 23 juin 2020 valant Accord du Département pour tourne à Gauche sur la RD6**

Département du Calvados
**SYNDICAT MIXTE DE
PRODUCTION D'EAU POTABLE
SUD BESSIN - PRE BOCAGE**
Place de l'hôtel de ville d'Aunay
14260 LES MONTS D'AUNAY
Tel : 02 31 36 78 11
Courriel : marie.smpe@orange.fr



Les Monts d'Aunay, le 2 septembre 2021

Le Président
A
Madame le Maire
Hôtel de ville
14310 VILLERS BOCAGE

Objet : Ressource en eau

Madame le Maire,

Dans le cadre de la réalisation de vos projets de création de zones d'habitations nouvelles, vous me questionniez quant à la fourniture en eau et l'adéquation entre la ressource et les besoins pour la commune de Villers Bocage.

Il est question, à terme, de 300 logements, ce qui induirait une consommation journalière de 90 m3 environ.

Notre production globale est aujourd'hui de 4 300 m3 par jour en moyenne avec des pointes à 5 300 m3.

Nous venons de réaliser un nouveau forage à Longraye qui pourra produire 400 m3 jour. Parallèlement nous allons réhabiliter deux forages en perte de capacité, ce qui nous redonnera une production supplémentaire de 500 m3 par jour.

Ces perspectives et ces chiffres me permettent de vous assurer qu'actuellement, la production d'eau est suffisante sur le secteur du Pré-Bocage Intercom pour assurer les besoins, y compris pour votre projet. En effet, les besoins ont été pris en compte et comptabilisés dans le cadre de votre PLUI.

Afin de permettre un accroissement de la population et de l'activité économique au sein du territoire de Pré Bocage Intercom et de sécuriser les ressources en eau, le syndicat de production s'est engagé vers la révision de son schéma directeur qui devra nous donner de nouvelles perspectives.

Espérant vous avoir apporté les réponses attendues, veuillez agréer, Madame le Maire, mes salutations distinguées. *by enchaînement*

Le Président,
Michel GRANGER



SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION
D'EAU SUD BESSIN - PRE BOCAGE
14260 LES MONTS D'AUNAY

COMPTE RENDU POUR LE TOURNE A GAUCHE – RD6 - ACCORD DU DEPARTEMENT

De: Stephane THIBAUT <s.thibault@tecam.fr>
Envoyé: mercredi 24 juin 2020 10:04
À: nthirietpicard@nexity.fr; VAUDANDAINE David; lionel.madelaine@calvados.fr; odile.patry@villersbocage.fr
Cc: SEVIN Pierre; bruno.gidon@calvados.fr; f.gomis@atelierlignes.fr; c.mayer@atelierlignes.fr; Nicolas PERCHE
Objet: Villers Bocage ZAC Fontaine Ecanet - Compte rendu de réunion avec l'agence routière Départementale - accès RD 6 RD 675

Bonjour,

Suite à la réunion qui a eu lieu le mardi 23 Juin à 14h00 à l'Agence Routière Départementale de Maisoncelles-Pelvey, le présent mail tient lieu de compte rendu.

Etaient présent :

Lionel Madelaine Chef de l'ARD de Maisoncelles-Pelvey
David Vaudandaine Adjoint au Chef d'Agence à l'ARD de Maisoncelles-Pelvey
Mme Leberrurier Maire de Villers-Bocage
Mme Patry DGS à la mairie de Villers-Bocage
Nathalie Thiriet- Picard Responsable technique Nexity
Stéphane Thibault Chargé d'études bureau d'études TECAM

L'objet de la réunion était de définir la nature des aménagements sur les accès à la future ZAC Fleury Ecanet par les routes départementales.

Accès à la phase 1B sur le RD 675 :

La phase 1B est isolée des autres phases de l'opération, l'accès sur le RD675 ne concernera que 20 logements. Le terrain est également longé au Nord par la rue Fontaine Henry mais la dénivelée de 2m cantonne cet accès possible à de la desserte piétonne.

L'accès à la RD est situé dans un virage mais le trottoir est large de 4m , il faudra veiller à ne pas obstruer la visibilité par du mobilier sur le trottoir.

La position de l'accès sera identifiée par un marquage au sol sur la route départementale, de préférence de même type que d'autre aménagements sur cette voie par soucis d'unité.

Voire solution de marquage lumineux en complément (à intégrer en option).

Régime de priorité en sortie : panneau STOP.

Accès à la phase 5 sur le RD 6 :

Mme Thiriet-Picard a remis en réunion un exemplaire de l'étude de circulation prévue dans le cadre de l'étude d'impact. Pour information le document est disponible sur le lien de téléchargement suivant : <https://we.tl/t-kcdMLnsOQ>

Concernant la sortie sur le RD 6, la simulation de l'étude conclue à un flux :

- le matin en période de pointe à 81vl/heure en sortie en 10vl/h en entrée
- le soir en période de pointe de 29 vl/h en sortie et 34 vl/h en entrée.

L'étude a fait la simulation d'un aménagement de type giratoire et de type tourne-à-gauche, elle conclue que les deux sont viables avec une préférence pour le tourne-à-gauche qui ne nécessite pas d'emprise foncière.

L'ARD n'a pas de l'objection sur le choix d'un tourne-à-gauche pour l'aménagement de cet accès.

L'ARD demande :

- Que le carrefour soit situé en point haut de la voirie soit au sud de la parcelle, la dénivelée de la voirie vers le sud est effectivement très importante, placer le carrefour au-delà de la ligne de crête empêche la visibilité des véhicules venant du sud.
- Que les abords entre le futur aménagement et l'accès au lotissement au sud soit requalifiés pour s'inscrire dans un contexte urbain et se différencier des accotements hors agglomération (borduration, trottoirs, massifs plantés le long de la voie...)
- S'il y aura rejet pluvial dans les fossés en rive de la route départementale : en l'état il n'y a pas de fossé à proximité directe de l'entrée donc en premier lieu il n'est pas prévu de rejet sur la route départementale (confirmation après visite sur site le fossé le plus proche est à plus de 150m du futur accès). Toutefois si un rejet s'averrait techniquement nécessaire, celui-ci sera régulé et encadré réglementairement par le futur dossier « Loi sur l'eau » de l'opération.

Lors de la phase projet un plan de l'aménagement sera fourni au département afin de valider la géométrie et l'altimétrie.

En préalable de la phase projet les études complémentaires suivantes seront nécessaires :

- Analyse HAP des revêtements
- Essais de déflexion
- Sondage en rive de chaussée

Ceci pour définir l'état de la chaussée existant et le dimensionnement des chaussées sur le élargissements.

Il sera également nécessaire de définir la longueur de la voie de stockage, pour information en page 32 de l'étude de circulation l'étude conclue à un temps d'attente de 5 à 6 secondes en période de pointe pour les véhicules entrants et sortants.

Cet aménagement sera également soumis à avis des organismes suivants :

- DDTM (service convois exceptionnels)
- COPA (chambre d'agriculture, remarques relatives aux convois agricoles)

Cordialement.



Stéphane THIBAUT
Chargé d'études VRD
s.thibault@tecam.fr

37 rue des compagnons
14000 CAEN
Tel. 02.31.53.39.10
www.tecam.fr

Bureau d'études en VRD • URBANISME • AMENAGEMENT • PAYSAGE • INFRASTRUCTURES
AGENCES : FOUGERES (35 – Siège social) – CAEN (14) – CHERBOURG (50) – GRANVILLE (50) – NANTES (44) – GUINGAMP (22)